POSTULAT · CONSEIL COMMUNAL

L'Amalgame sans subvention, Sports 5 rendu aux loisirs.

Déposé par **Roland Villard** et **Ruben Ramchurn**, conseillers communaux · Yverdon Demain

Exposé des motifs

En 2025, la Ville d'Yverdon-les-Bains a versé 266'623 francs à l'association G.A.M.E pour exploiter la salle de L'Amalgame. Le Canton y ajoute sa part.

C'est 57 % de plus qu'en 2018. Selon les comptes communaux, la subvention est passée de 170'000 francs en 2018 à 190'000 francs dès 2020, 200'000 francs en 2023, puis 262'820 francs en 2024 et 266'623 francs en 2025. La convention tripartite 2022–2024 engageait en outre 120'000 francs du Canton sur trois ans.

Le budget 2025 dit tout du système. Son propre commentaire explique la hausse : l'indexation des salaires et le « loyer des nouveaux bureaux à Sports 5 ». La Ville subventionne donc une association pour qu'elle lui paie le loyer de locaux qui appartiennent à la Ville. Le mécanisme ne date pas d'hier : en 2019 déjà, ce Conseil apprenait que la Ville récupérait 42'000 francs de loyer sur sa propre subvention.

> **La Ville se paie elle-même avec l'argent des contribuables.**

Une aide « exceptionnelle » devenue la règle

En décembre 2019, la Ville et le Canton annoncent une aide exceptionnelle de 50'000 francs par an pendant deux ans. Le communiqué officiel est clair : durant cette période, l'association « devra trouver des solutions financières » pour se passer de cette aide d'urgence. Le syndic de l'époque la présente au Conseil comme un pont de deux ans vers le projet Sports 5. Sept ans plus tard, l'aide n'a jamais été retirée : elle a été intégrée à la subvention, qui a encore augmenté de plus d'un tiers depuis.

Plus d'argent, moins de nuits

En 2018, selon les chiffres transmis par la Ville à la Commission des finances, L'Amalgame fonctionnait avec 2,2 postes fixes et 170'000 francs de la Ville. Elle proposait 22 concerts et 24 soirées DJ, devant 18'056 spectateurs. En 2025, selon le rapport de gestion, elle compte 3,2 postes fixes et touche 266'623 francs, pour 24 concerts, 19 soirées clubbing et 7 événements « concepts », soit une cinquantaine de soirées publiques. Rapporté à la subvention communale, chaque soirée coûte plus de 5'000 francs au contribuable yverdonnois. Pour une salle de 350 places.

La tendance n'est pas nouvelle. En 2019, l'association a elle-même décidé de « réduire temporairement le nombre d'événements », passés de 66 à 50, pour limiter les heures supplémentaires « le temps d'obtenir plus de soutien ». Le soutien est venu, et il est allé aux salaires : « L'augmentation des subventions obtenue l'a été pour les salaires », expliquait l'administrateur à l'assemblée générale de 2020. Le niveau de 2018 n'est jamais revenu : 57 événements en 2025, locations comprises.

> **Plus de subventions, plus de salariés, moins de soirées club.**

Une crise annoncée, une équipe inchangée

En 2019, quand un appel d'offres était déjà évoqué, la Municipalité répondait à ce Conseil : « Non, l'Amalgame ne subit pas une mauvaise gestion ». Remplacer l'équipe « serait une énorme erreur », car « personne d'autre ne peut faire leur travail en ville d'Yverdon-les-Bains ».

Le 27 mars 2025, Canal Alpha diffuse le reportage « L'Amalgame est en crise, des ex-employés témoignent ». D'anciens collaborateurs y décrivent harcèlement, burn-out et manque de considération ; l'association a failli annuler les 30 ans de la salle. Développée devant ce Conseil le 3 avril 2025, l'interpellation INT25.02 relevait que le reportage évoquait aussi mobbing et népotisme, et que le comité et le bureau estimaient avoir besoin qu'on leur finance une formation de gouvernance de 10'000 francs. Le comité annonçait des mesures « avec le soutien de la Ville », sans changer de tête : son vice-président de 2022 l'est toujours en 2026. D'autres savent pourtant faire : la Municipalité se félicite elle-même que les acteurs sélectionnés à Sports 5 développent « sur le site historique de L'Amalgame de nouvelles formes d'événements nocturnes » (CO25.02).

Un club fermé, payé par tous

Le site de L'Amalgame invite à adhérer en remplissant « simplement le formulaire ». La carte de membre, à 50, 100 ou 350 francs, donne le droit de vote à l'assemblée générale. Aucun critère d'admission n'y figure. Le 3 avril 2025, jour où il interpelle la Municipalité sur L'Amalgame, l'un des signataires de ce postulat paie sa carte à 100 francs. Le lendemain, le comité refuse son adhésion, sans motif.

Les statuts le permettent : le comité « peut refuser l'admission d'une personne sans en indiquer les motifs » (art. 8). Voie de recours : « aucune », répond le comité. L'assemblée générale a confirmé ce refus par un vote le 8 avril 2025 ; le cas a été signalé à ce Conseil le 5 juin. Une association qui vit de l'argent de tous doit être ouverte à tous : tout Yverdonnois qui paie sa cotisation doit pouvoir adhérer à une association que ses impôts financent, sans motif de refus.

> **Une salle publique, payée par tous les contribuables, dont l'association choisit qui a le droit de voter.**

Des bénévoles payés sans charges sociales

À L'Amalgame, le bar, les entrées et le vestiaire tournent avec des bénévoles : 77 en 2025, selon le rapport de gestion. Une partie d'entre eux étaient payés : l'association l'a expliqué elle-même à son assemblée générale du 19 mars 2018 : au bar et aux entrées des soirées DJ, chacun touche 100 francs la soirée, soit environ 16,50 francs de l'heure, et les responsables de soirée 120 francs. Le personnel ainsi rémunéré « signe une déclaration selon laquelle il renonce aux charges sociales ». « Ceci est tout à fait légal », précise le document.

Légal, en effet : la loi exonère de cotisations les petits salaires, jusqu'à 2'500 francs par an et par employeur depuis 2025. Mais un bénévole payé n'est plus un bénévole. C'est un travailleur qui ne cotise ni à l'AVS ni à l'assurance-chômage : du travail au noir légalisé. Lui y perd ses droits. Les établissements privés, eux, paient chaque heure avec ses charges, et sans subvention. Face à eux, c'est du dumping financé par le contribuable.

> **Un bénévole payé n'est plus un bénévole. Sans charges sociales, c'est du travail au noir légalisé.**

Or Yverdon manque de clubs, la Municipalité l'admettait en 2019 : des discothèques, « il en manque, c'est un fait ». Depuis, la ville a perdu l'une de ses dernières discothèques et sa jeunesse sort à Lausanne. Une salle de 350 places entre la gare et le lac, ouverte chaque week-end, peut financer ses concerts par ses soirées club. Le modèle actuel fait l'inverse : il ouvre peu et demande toujours plus.

Des règles pour toutes les associations subventionnées

Le cas de L'Amalgame vaut pour toutes les associations que la Ville subventionne. Trois règles simples devraient s'appliquer à chacune : tout habitant d'Yverdon-les-Bains qui paie la cotisation peut devenir membre, sans que l'association puisse le refuser ; toute personne payée par l'association l'est avec les charges sociales (AVS, chômage), même pour un petit montant ; l'association publie chaque année ses statuts, ses comptes et la composition de son comité.

Sports 5 attend toujours

En 2019, ce Conseil a validé le principe d'un partenariat public-privé pour rénover le site de Sports 5 (préavis PR19.02PR, art. 5). Rien n'a vu le jour : depuis 2023, une « phase transitoire » s'éternise sur une friche d'environ 15'500 m² entre la gare et le lac. Pour la vie nocturne, la Municipalité mise elle-même sur Front-Gare. La fête n'a pas besoin de subvention ; elle a besoin d'exploitants qui vivent de leur public. Il faut changer de modèle.

> **Ce postulat ne s'attaque pas à la culture. Il demande qu'une salle de concert vive de son public, pas de l'argent des contribuables.**

Conclusions

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier et à présenter un rapport portant sur :

1. la mise en location de la salle de L'Amalgame par un appel d'offres ouvert à tous les exploitants, privés ou associatifs, association G.A.M.E comprise, moyennant un loyer conforme au marché, un engagement sur un nombre minimal de soirées publiques et sans subvention de fonctionnement ;
2. un calendrier de sortie du subventionnement de l'association G.A.M.E, coordonné avec le Canton, au terme de la convention en cours ou, à défaut de convention, dès le prochain exercice budgétaire ;
3. l'affectation du site de Sports 5 à des activités de sport et de loisirs ouvertes à la population, en cohérence avec le principe de partenariat public-privé adopté par le Conseil communal le 6 juin 2019 (préavis PR19.02PR, article 5) ;
4. le coût complet supporté par la Ville pour L'Amalgame au cours des cinq dernières années (subventions, charges des locaux, entretien, travaux, accompagnement et formations liés à la gouvernance), comparé au rendement attendu d'une location commerciale, ainsi que le nombre de personnes payées par l'association sans cotisations sociales et les montants qui leur ont été versés.

Roland Villard
Conseiller communal · Yverdon Demain

Signature

Ruben Ramchurn
Conseiller communal · Yverdon Demain

Signature

Yverdon-les-Bains, le _____ 2026